CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E94471** **VALABLE JUSQU'AU** **29/06/2027**

ÉDITÉ LE 28/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/09/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANTIBES

Siret : 753 908 532 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 9174049-0

Assurance Responsabilité Travaux :
AREAS 12097620M

Assurance Responsabilité Civile :
AREAS 12097620M

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : A.R.S. MARTIN

809 BOULEVARD JEAN OSSOLA
06700 ST LAURENT DU VAR

Téléphone : 04 92 12 88 02 **Fax :** 04 92 12 88 02

Portable : 06 09 07 58 07

Responsabilité légale :
MARTIN RAYMOND GÉRANT ASSOCIÉ

Site Internet : http://www.arsmartin.com

E-mail : ars-r.martin@sfr.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 526 043 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	3	28/04/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		28/04/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/07/2026 08:38

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E94471** **VALABLE JUSQU'AU** **29/06/2027**

ÉDITÉ LE **28/07/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/09/2012
Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANTIBES

Siret : **753 908 532 00017**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 9174049-0

Assurance Responsabilité Travaux :
AREAS 12097620M

Assurance Responsabilité Civile :
AREAS 12097620M

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : **A.R.S. MARTIN**

809 BOULEVARD JEAN OSSOLA
06700 ST LAURENT DU VAR

Téléphone : 04 92 12 88 02 **Fax :** 04 92 12 88 02
Portable : 06 09 07 58 07

Site Internet : http://www.arsmartin.com
E-mail : ars-r.martin@sfr.fr

Responsabilité légale :
MARTIN RAYMOND GÉRANT ASSOCIÉ

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	28/04/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/04/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	28/04/2026
o Pompe à chaleur : chauffage	15/06/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	15/06/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	28/04/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/07/2026 08:38

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.